



Fédération SUD Santé Sociaux

M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Paris, le 17 novembre 2020

Objet : préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Le syndicat SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national la journée du 25 novembre 2020 (en ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agent-es en amont et en aval de ces journées.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne,
- L'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- L'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public,
- Aux personnels des entreprises, des organismes et des établissements publics ou privés lorsque ces entreprises, organismes et établissements sont chargés de la gestion d'un service public.
- Aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus. Il s'étend également : aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Ce préavis spécifique, pour le 25 novembre 2020, est motivé pour les raisons suivantes :

- Contre les inégalités persistantes et qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle.

De plus, nous revendiquons :

- La ratification de la convention 190 de l'Organisation International du Travail (OIT) contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- L'égalité salariale (à travail égal, salaire égal),
- L'égal accès à la promotion professionnelle et à tous les métiers,



- La revalorisation des salaires des métiers dits « féminins » et la reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de la pénibilité (horaires, amplitude, rythmes de travail),
- Le respect des lois et des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle et salariale et des sanctions contre les employeurs ne respectant pas leurs obligations en la matière.
- De véritables mesures contre les ambiances sexistes et le harcèlement sexuel au travail.
- Des moyens pour pouvoir accueillir dignement les femmes qui portent plainte, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection.
- L'application de l'ordonnance de protection.
- L'augmentation des moyens pour les associations qui accueillent les femmes victimes de violences.
- Une éducation non sexiste dès le plus jeune âge.
- Des formations obligatoires pour les professionnel.les de santé, du médico-social et du social

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux
Jean-Marc Devauchelle

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JM Devauchelle', with a horizontal line underneath.